

N°4 Spécial
du 24 janvier 2011



PRÉFÈTE DE LA CÔTE D'OR

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PRÉFECTURE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES RESSOURCES
Service départemental des systèmes
d'information et de communication

Ghislaine STIMBRE
03.80.44.65.28
ghislaine.stimbre@cote-dor.gouv.fr

La version intégrale de ce recueil peut être consultée sur simple demande
à partir du 24 janvier 2011
aux guichets d'accueil de la Préfecture et des Sous-Préfectures, à l'atelier P.A.O. de la Préfecture
et sur le site internet de la préfecture : <http://www.bourgogne.pref.gouv.fr>
Rubrique Préfecture de la Côte d'Or - Sous-rubrique « La Préfecture »

S O M M A I R E

SECRETARIAT GÉNÉRAL

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET INTERNE

[ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 012/SG du 19 janvier 2011 donnant délégation de signature à Mme Gisèle RECOR, directrice régionale des finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or, en matière d'ouverture et de fermeture des services.....3](#)

CENTRE D'ÉTUDES TECHNIQUES DE L'ÉQUIPEMENT DE LYON

[Arrêté du 7 janvier 2011 portant subdélégation de signature en matière d'ingénierie publique dans le département de la Côte d'Or.....3](#)

COUR D'APPEL

[Décision du 20 janvier 2011 portant délégation de signature consentie aux agents valideurs affectés au pôle Chorus.....4](#)

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

[Arrêté du 3 janvier 2011 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or pour la gestion administrative de la cité Dampierre.....5](#)

[Décision de délégation de signature du 13 janvier 2011 en matière d'ordonnancement secondaire.....5](#)

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

[Décision n° 2011- 3 a 2011 du 11 janvier 2011 portant subdélégation de signature.....5](#)

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-EST

[Arrêté du 18 janvier 2011 portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale.....6](#)

[Arrêté du 18 janvier 2011 portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur.....7](#)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Décision du 14 janvier 2011 portant subdélégation de signature pour compétences administratives générales ainsi que pour ordonnancement secondaire.....	9
---	-------------------

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DU CENTRE EST DIJON**MAISON D'ARRET DE DIJON**

Décision n° 41 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature - Mme Cécile KROMPHOLTZ épouse PEYRAT.....	9
Décision N° 42 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature - M. Eric VINCENT.....	10
Décision n° 48 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature - M. Jean-Louis MILLET.....	10
Décision n° 49 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature - M. Didier PETITJEAN.....	10
Décision n° 50 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature - M. Philippe MIOT.....	10
Décision n° 51 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature - M. Frédéric CHARBONNIER.....	10
Décision n° 52 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature - M. Frédéric GRANDCOLAS.....	11
Décision N° 53 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature - M. Fabien SARTELET.....	11
Décision n° 54 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature - M. Philippe CHEVALLIER.....	11
Décision n° 55 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature - Mme Isabelle COURAGEOT.....	11
Décision n° 56 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature - M. David AUGÉY.....	11
Décision n° 57 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature - M. Philippe BUISSON.....	11
Décision n° 58 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature - M. Nicolas GAULT.....	12
Décision n° 63 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature - M. Christian CHEREAU.....	12

HOSPICES CIVILS DE BEAUNE

Décision n° 4:2011 du 20 janvier 2011 portant délégation de signature.....	12
--	--------------------



SECRETARIAT GÉNÉRAL

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET INTERNE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 012/SG du 19 janvier 2011 donnant délégation de signature à Mme Gisèle RECOR, directrice régionale des finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or, en matière d'ouverture et de fermeture des services

VU le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

VU les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
VU le décret du 1er juillet 2009 nommant Mme Gisèle RECOR, administratrice générale des finances publiques, directrice régionale des finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or à compter du 6 juillet ;

VU le décret du 25 novembre 2010 nommant Mme Anne BOQUET, préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte-d'Or ;
SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Côte-d'Or ;

ARRÊTE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Gisèle RECOR, directrice régionale des finances publiques, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute décision de fermeture exceptionnelle de services relevant de la direction régionale des finances publiques de la Côte-d'Or.

Article 2 : La directrice régionale des finances publiques de la Bourgogne et du département de la Côte-d'Or, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne et du département de la Côte-d'Or.

La Préfète,
signé Anne BOQUET

CENTRE D'ÉTUDES TECHNIQUES DE L'ÉQUIPEMENT DE LYON

Arrêté du 7 janvier 2011 portant subdélégation de signature en matière d'ingénierie publique dans le département de la Côte d'Or

Le directeur du CETE de Lyon

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État et en particulier son article 12 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et en particulier son article 7 ;

VU le décret n° 67-278 du 30 mars 1967 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'Équipement ;

VU le décret n° 82-642 du 24 juillet 1982 relatif aux pouvoirs des préfets de région sur les Centres d'Études Technique de l'Équipement ;

VU le décret n° 2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie publique au profit de tiers par certains services des ministères de l'Équipement et de l'Agriculture ;

VU le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 25 novembre 2010 nommant Mme Anne BOQUET, Préfète de la région Bourgogne, Préfète de la Côte-d'Or (hors classe) ;

VU l'arrêté ministériel n° 08005721 du 2 juin 2008 nommant M. Bruno LHUISSIER directeur du Centre d'Études Techniques de l'Équipement de Lyon (CETE de Lyon) ;

VU l'arrêté préfectoral du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône n°10-252 du 20 juillet 2010 relatif à la réorganisation du CETE de Lyon,

VU l'arrêté préfectoral n° 618/SG du 3 janvier 2011 portant délégation de signature à M. Bruno LHUISSIER, Directeur du Centre d'Études Techniques de l'Équipement de LYON, en matière d'ingénierie publique ;

A R R Ê T E

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LHUISSIER, directeur du CETE de Lyon, subdélégation de signature est accordée à :

– M. Yannick MATHIEU, directeur adjoint du CETE de Lyon,

à l'effet :

– d'apprécier l'opportunité de la candidature de l'État (CETE de Lyon) à des prestations d'ingénierie publique d'un montant inférieur à 90.000 euros HT ;

– de signer les candidatures et offres d'engagement de l'État (CETE de Lyon), ainsi que toutes pièces afférentes pour les prestations d'ingénierie publique, quel que soit leur montant.

Article 2 : La délégation prévue à l'article 1 est également donnée aux fonctionnaires suivants dans le cadre de leurs attributions propres, à l'exception des candidatures et offres pour des prestations d'un montant supérieur ou égal à 90.000 € HT :

– Mme Dominique CHATARD, secrétaire générale du CETE de Lyon ;

– M. Pascal HEURTEFEUX, secrétaire général adjoint du CETE de Lyon ;

– M. Bernard ALLOUCHE, consultant expert du CETE de Lyon ;

– Mme Anne GRANDGUILLOT, directrice du département construction, aménagement, projet (DCAP) ;

– Mme Marie-Noëlle PAILLOUX, directrice adjointe du département construction, aménagement, projet (DCAP) ;

– M. Laurent LAMBERT, directeur adjoint du département construction, aménagement, projet (DCAP) ;

– M. David CHUPIN, directeur du département environnement, territoires, climat (DETC) ;

– M. Philippe GRAVIER, directeur adjoint du département environnement, territoires, climat (DETC) ;

– M. Marc MEYER, directeur adjoint du département environnement, territoires, climat (DETC) ;

– M. Éric JANOT, directeur du département laboratoire d'Autun (DLA) ;

– M. Christophe AUBAGNAC, directeur adjoint du département laboratoire d'Autun (DLA) ;

– M. Marc CÉCILLON, chef du groupe des infrastructures de transport (GIT) du département laboratoire d'Autun (DLA) ;

– M. Thierry SALSET, chef du groupe bâtiment et acoustique (GBC) du département laboratoire d'Autun (DLA) ;

– Mme Dominique DELOUIS, directrice du département laboratoire de Clermont-Ferrand (DLCF) ;

– Mme Marianne CHAHINE, directrice adjointe du département laboratoire de Clermont-Ferrand (DLCF) ;

– M. Didier JAN, directeur adjoint du département laboratoire

de Clermont-Ferrand (DLCF) ;

- M. Gilles GAUTHIER, directeur du département laboratoire de Lyon (DLL) ;
- M. David DAGUILLON, directeur adjoint du département laboratoire de Lyon (DLL) à compter du 01/02/2011 ;
- M. Fabien DUPREZ, directeur du département mobilités (DMOB) ;
- M. Stéphane CHANUT, directeur adjoint du département mobilités (DMOB).

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Côte d'Or et le directeur du CETE de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture de la Côte d'Or et publié au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté de subdélégation du 02 août 2010.

Fait à Bron, le 7 janvier 2011
Pour la Préfète de la Côte d'Or et par délégation,
Le Directeur du CETE de Lyon
signé Bruno LHUISSIER

COUR D'APPEL

Décision du 20 janvier 2011 portant délégation de signature consentie aux agents valideurs affectés au pôle Chorus

Le premier président de la cour d'appel de Dijon,
Le procureur général près la dite cour,

Vu le code de l'organisation judiciaire ;
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
Vu le décret du n°2007- du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;
Vu le décret NOR JUS B0913676D du 23/06/2009 portant nomination de Monsieur Dominique GASCHARD aux fonctions de premier président de la cour d'appel de Dijon ;
Vu le décret NOR JUS A0700062D du 20/04/2007 portant nomination de Monsieur Jean-Marie BENEY aux fonctions de procureur général près la cour d'appel de Dijon ;
Vu la convention de délégation de gestion entre la cour d'appel de Dijon et l'école nationale des greffes de Dijon en date du 20 décembre 2010 ;
Vu la convention de délégation de gestion entre la cour d'appel de Dijon et la cour d'appel de Besançon en date du 10 janvier 2011 ;

D E C I D E N T

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents ci-dessous désignés nominativement, à l'effet de signer les actes d'ordonnancement secondaire en dépenses et en recettes exécutés par le pôle Chorus hébergé au service administratif régional de la cour d'appel de Dijon.

AGENT	ACTES
Michèle PATTINIEZ greffier en chef Responsable du pôle Chorus	Validation - des engagements juridiques et de recettes - des demandes de paiement Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations Signature des bons de commande édités à partir du progiciel CHORUS
Alexandre GENIEYS greffier en chef	Validation • des engagements juridiques • des demandes de paiement Certification du service fait Signature des bons de commande édités à

	partir du progiciel CHORUS
Agnès SEMAR greffier	Validation • des engagements juridiques et de recettes • des demandes de paiement Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations Signature des bons de commande édités à partir du progiciel CHORUS
Marie-Hélène ERHLICH secrétaire administrative	Validation • des engagements juridiques • des demandes de paiement Certification du service fait Signature des bons de commande édités à partir du progiciel CHORUS
Céline FRITSCH adjoint administratif	Validation • des engagements juridiques et de recettes • des demandes de paiement Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations Signature des bons de commande édités à partir du progiciel CHORUS
Manuela YVANEZ adjoint administratif	Validation - des engagements juridiques - des demandes de paiement Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations Signature des bons de commande édités à partir du progiciel CHORUS
Nathalie PARPETRE greffier	Validation - des engagements juridiques - des demandes de paiement Certification du service fait
Martine SEGUIN greffier	Validation - des engagements juridiques - des demandes de paiement Certification du service fait
Séverine ALLEMAND adjoint administratif	Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations
Mary BALUCH adjoint administratif	Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations
Ghania BENMAHI adjoint administratif	Certification du service fait
Agathe BLANCHARD adjoint administratif	Certification du service fait Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations
Cécile CHANOINAT adjoint administratif	Certification du service fait
Monique COLINOT adjoint administratif	Certification du service fait
Laura DECHAUME adjoint administratif	Certification du service fait
Karine ALBA adjoint administratif	Certification du service fait Tenue de comptabilité auxiliaire des immobilisations
Stella VINCENT adjoint administratif	Certification du service fait Validation des recettes Tenue de la comptabilité auxiliaire des immobilisations

Cette délégation de signature est également valable pour les actes du pôle Chorus exécutés en application de la délégation de gestion visée supra au profit de l'école nationale des greffes de Dijon et de la cour d'appel de Besançon.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : La présente décision sera notifiée aux bénéficiaires de la délégation et transmise au comptable assignataire de la dépense et de la recette siège de la cour d'appel de Dijon hébergeant le pôle Chorus.

Article 3 : Le premier président de la cour d'appel et le procureur général près ladite cour sont chargés, conjointement, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de la cour et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Côte d'Or, Haute-Marne, Saône-et-Loire, Doubs, Haute-Saône, Jura, Territoire de Belfort.

Le procureur général
Jean-Marie BENEY

Le premier président
Dominique GASCHARD

**DIRECTION RÉGIONALE DES
FINANCES PUBLIQUES DE LA
BOURGOGNE ET DU DÉPARTEMENT
DE LA CÔTE D'OR**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Arrêté du 3 janvier 2011 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or pour la gestion administrative de la cité Dampierre

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets;
Vu l'arrêté préfectoral n° 595/SG du 3 janvier 2011 de la Préfète de la région Bourgogne et du département de la Côte d'Or, portant délégation de signature à Mme Gisèle RECOR, Administratrice Générale des Finances publiques, Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or pour la gestion de la cité administrative Dampierre à Dijon, et lui permettant de donner délégation, pour signer les actes pour lesquels elle a elle-même reçu délégation, aux agents placés sous son autorité.

- ARRÊTE -

Article unique

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gisèle RECOR, Administratrice générale des Finances publiques, Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or, délégation de signature est donnée, dans la limite de l'arrêté préfectoral sus visé à :

- M. Gilles MARCHAL, Administrateur des Finances publiques, en charge du Pôle Gestion Publique;
- M. Yves PIGETVIEUX, Trésorier principal du Trésor public, chef de la division Budget, Logistique et Immobilier;
- M. Emmanuel GUEDJ, Inspecteur du Trésor public, chef du service budget et logistique;
- Mme Martine BAILLY, Contrôleuse principale du Trésor public.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or.

signé Gisèle RECOR
Directrice régionale des Finances publiques

Décision de délégation de signature du 13 janvier 2011 en matière d'ordonnancement secondaire

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret du 25 novembre 2010 nommant Mme Anne BOQUET, préfète de la région Bourgogne et de la Côte-d'Or ;
Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques du 3 février 2010 portant nomination de M. Jean-Marie VINCENT, administrateur des finances publiques et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de la Bourgogne et du département de la Côte-d'Or ;
Vu l'arrêté préfectoral du 3 janvier 2011, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-Marie VINCENT, administrateur des finances publiques;
Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant M. Jean-Marie VINCENT à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité.

ARRÊTE :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie VINCENT, la délégation qui lui est conférée par arrêté de la préfète de Bourgogne et du département de la Côte d'Or en date du 3 janvier 2011, sera exercée par :

M. Guillaume MERTZWEILLER, directeur divisionnaire,
M. Yves PIGETVIEUX, trésorier principal,
M. Philippe VILLIER, receveur percepteur,

L'administrateur des finances publiques
signé Jean-Marie VINCENT

**DIRECTION RÉGIONALE DES
ENTREPRISES, DE LA
CONCURRENCE ET DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI**

Décision n° 2011- 3 a 2011 du 11 janvier 2011 portant subdélégation de signature

La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Bourgogne,

Vu le code de la fonction publique et les textes associés,
Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6,
Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié le 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le [décret n° 2009-360 du 31 mars 2009](#) relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;
Vu l'arrêté en date du 9 février 2010, portant nomination de madame Isabelle NOTTER en tant que directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région BOURGOGNE

Vu l'arrêté préfectoral n° 11-03 BAG du 3 janvier 2011 portant délégation de signature à Madame Isabelle NOTTER, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Bourgogne, de tous les actes, arrêtés et décisions relatifs à l'exercice des missions de la DIRECCTE, telles que prévues par le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009, ainsi que tous les actes, arrêtés, décisions et correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la DIRECCTE et à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires, dans les conditions fixées par les règlements en vigueur, et tous les actes relatifs à la compétence d'ordonnateur secondaire, en sa qualité de responsable des BOP régionaux n° 102, 103,111,134, , et sa qualité de responsable d'unité opérationnelle sur les BOP n° 102, 103,111,134,155, 218,223,305, et en sa qualité de responsable de centre de coût sur les BOP régionaux n° 309 et 333,
Vu l'arrêté ministériel du 26 novembre 2010 portant nomination de Madame Patricia BARTHELEMY, Directeur du travail, en qualité de Directeur de l'unité Territoriale de Côte d'Or de la DIRECCTE de Bourgogne,

DECIDE :

Article 1 : La Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région BOURGOGNE donne subdélégation à :

- Madame Patricia Barthélémy, responsable de l'unité territoriale de la Côte d'Or,

pour signer tous les actes, arrêtés, décisions et correspondances relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'unité territoriale de la DIRECCTE de la Côte d'Or et à la gestion des personnels titulaires ou non titulaires attachés à cette même unité, dans les conditions fixées par les règlements en vigueur, et pour lesquels elle a elle-même reçu délégation par arrêté préfectoral n° 11-03 BAG du 3 janvier 2011 susvisé. Cette subdélégation sera exercée dans les conditions et limites prévues par ledit arrêté.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Patricia Barthélémy, la subdélégation prévue à l'article 1 du présent arrêté, sera exercée par :

- Monsieur Steve BILLAUD, Directeur adjoint du Travail,
- Madame Laurence BONIN, Inspectrice du Travail.

Article 3: La présente décision prend effet le jour suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la région.

Le Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

La Directrice régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi
signé Isabelle NOTTER

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES CENTRE-EST

**Arrêté du 18 janvier 2011 portant subdélégation de signature de
M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes
Centre-Est, en matière de compétence générale**

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté préfectoral n°2010-6446 du 1^{er} décembre 2010 portant délégation de signature à M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de compétence générale ;

A R R E T E

Article 1^{er} : subdélégation permanente de signature est donnée à :

- M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'ingénierie à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,
- M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'exploitation à la direction interdépartementale des routes Centre-Est,
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Centre-Est,

à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions et correspondances énumérés à l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 2010-6446 du 1^{er} décembre 2010 susvisé portant délégation de signature à M. Denis HIRSCH en matière de compétence générale.

Article 2 : Sont exclues de la délégation donnée aux articles précédents :

- Les circulaires aux maires ;
- Toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet, se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux Cabinets Ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert) ;
- Toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales, ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur des compétences relevant de l'Etat.

Article 3 : subdélégation de signature est donnée, d'une part dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales, d'autre part pour les intérimis qui leur sont confiées, à l'exclusion des actes visés à l'article 2 du présent arrêté, aux fonctionnaires ci-après :

Direction DIR CE

M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable

Secrétariat général

M. Djilali MEKKAOUI, APE, chef du pôle gestion et management et pôle ressources matérielles

Mme Caroline COURTY, AAE, chef du pôle ressources humaines

M. Benjamin BLOND, SACE, chargé de communication

Mme Sandra CHAVOZ, AAE, chef du pôle juridique

Service patrimoine et entretien

M. Paul TAILHADES, IDTPE, chef du service patrimoine et entretien

M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier

M. Philippe WATTIEZ, ITPE, chef de la mission systèmes d'information

M. Gérard BIRON, TSP, chef de la cellule ouvrage d'art

Mme Agnès BAILLEUL, SACE, chef de la cellule gestion du domaine public

Service exploitation et sécurité

M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation sécurité

M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes

M. Cédric CHATENOU, ITPE, chef de la mission politiques d'exploitation

M. Jean-Louis DESPORTES, TSC, chef de la cellule mission sécurité routière

M. Franck ROBERT, ITPE, chef de projets

SREX de Lyon

M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du SREX de Lyon

M. François BRUN, ITPE, chef du PC de Genas

M. Dominique ROZIER, TSP, chef du PC Hyrondelle (42)

M. Renaud MOREL, ITPE, chef du district de Lyon

M. Patrick PREVEL, TSC, adjoint au chef du district de Lyon

M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de St Étienne

M. Christian NOULLET, TSE, adjoint au chef du district de St Étienne

M. Christian QUET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef de district de Valence

Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de district de Valence

Mme MAGNINO Céline, TSP, chef de la cellule gestion de la route

SREX de Moulins

M. Thierry MARQUET, IDTPE, chef du SREX de Moulins
 M. Éric BERNARD, contrôleur principal, chef du PC de Moulins et responsable de veille qualifiée
 M. Yves PEYRARD, contrôleur divisionnaire, chef du district de La Charité-sur-Loire
 M. Patrice RICARDEAU, TSP, adjoint au chef du district de La Charité-sur-Loire
 M. Christian MARIN, TSC, chef du district de Moulins
 M. Gilles DELAUMENI, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Moulins
 M. Daniel VALLESI, TSC, chef du district de Mâcon
 M. Jean GALLEY, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon
 Mme Liliane BAY, TSC, chef de la cellule gestion de la route

SIR de Moulins

M. Gilles CARTOUX, IDTPE, chef du SIR de Moulins
 M. Philippe CHARBOUILLOT, SACE, chef de Pôle administratif et de gestion
 M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef de projets
 M. Luc MAILLARD, TSC, chef de projets site
 M. Romain CHAUMONTET, ITPE, chef de projets
 M. Patrick BERGER, ITPE, chef de projets antenne de Mâcon
 M. Grégoire de SAINT-ROMAIN, ITPE, chef de projets antenne de Mâcon
 M. Christian ZUCCALLI, TSC, chef du pôle études
 M. Aimé NICOLIER, ITPE, chef de projets
 M. Daniel PERRET, SACN, chef du pôle administratif et de gestion
 M. Pascal DESMAISONS, TSC, chef de la cellule assainissement

SIR de Lyon

M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du SIR de Lyon
 Mme Joëlle JUNOD, SACN, chef du pôle administratif et de gestion
 Mme Éléonore ROUSSEAU, ITPE, chef de projets
 M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études
 M. Samuel CADOT, ITPE, chef de projets
 M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef de projets
 M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, IDTPE, chef du pôle ouvrages d'art
 M. Jean-Pierre BENISTANT, TSC (chef de subdivision), chef de projets
 M. Julien CABUT, ITPE, chef de projets
 M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit

SREI de Chambéry

M. Christian GAIOTTINO, IDTPE, chef du SREI de Chambéry
 M. Roland DOLLET, IDTPE, adjoint au chef du SREI de Chambéry
 Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe pour le domaine des tunnels
 Mme Colette LONGAS, ITPE, chef du district de Chambéry
 M. André PICCHIOTTINO, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Chambéry
 M. Olivier VALOIS, TSP, adjoint au chef du district de Grenoble
 Mme Marie-Ange MARTOIA, TSC, chargée de patrimoine et responsable du bureau administratif au district de Grenoble
 M. Thierry BATAILLE, SACE, chef du pôle administratif et de gestion
 M. Philippe DUTILLOY, ITPE, chef du pôle tunnels
 M. Jean-Louis FAVRE, ITPE, chef de projets
 M. David FAVRE, ITPE, chef de projets
 M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef de l'unité PC Grenoble Mission Gentiane
 M. Serge PROST, TSC, chef du pôle études
 M. Alain DE BORTOLI, contrôleur divisionnaire, responsable d'exploitation du PC Osiris

Service support mutualisé

Se reporter à la convention de mutualisation.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Lyon, le 18 janvier 2011
 Pour le Préfet, par délégation,
 Le directeur interdépartemental des Routes Centre-Est,
 signé Denis HIRSCH

Arrêté du 18 janvier 2011 portant subdélégation de signature de M. Denis HIRSCH, directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, en matière de pouvoir adjudicateur

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} Août 2001 relative aux lois de finances ;
 Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
 Vu le décret n°2005-660 du 9 juin 2005 relatif aux attributions du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;
 Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} Août 2006 portant Code des marchés publics ;
 Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
 Vu l'arrêté du 17 octobre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué,
 Vu l'arrêté du 26 mai 2005 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;
 Vu l'arrêté du 23 juin 2006 du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, nommant M. Denis HIRSCH, ingénieur général des ponts, des Eaux et Forêts, en qualité de directeur interdépartemental des routes centre est ;
 Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2006 fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Centre-Est ;
 Vu l'arrêté préfectoral n°2010-6448 du 1^{er} décembre 2010 portant désignation du pouvoir adjudicateur des marchés de la direction interdépartementale des Routes Centre-Est ;
 Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
 Sur proposition de Monsieur Denis HIRSCH, Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Est, à l'effet de signer les marchés publics et tous actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics et les cahiers des Clauses Administratives Générales passés dans le cadre des missions qui lui sont attribuées.

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Didier BRAZILLIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'Ingénierie, et M. Yves DUPUIS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État, directeur de l'Exploitation, à l'effet d'effectuer les actes dévolus au pouvoir adjudicateur.

Article 2 : Est exclue de cette délégation, la signature des actes d'engagement des marchés supérieurs à 5 700 000 euros HT.

Article 3 : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans les conditions limitatives fixées par le directeur interdépartemental des Routes Centre-Est, à l'effet de signer les marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du Code des Marchés Publics :

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 90 000 euros H.T, à :

- M. Pascal PLATTNER, IDTPE, chef de la mission qualité et développement durable
- Mme Anne-Marie DEFRANCE, IDTPE, secrétaire générale de la DIR Centre-Est
- M. Paul TAILHADES, IDTPE, chef du service patrimoine et entretien
- M. Marin PAILLOUX, IPEF, chef du service exploitation et sécurité
- M. Bruno LEVILLY, IDTPE, chef du pôle équipements systèmes
- M. Jacques MOUCHON, ICTPE, chef du service régional d'exploitation de Lyon
- M. Thierry MARQUET, IDTPE, chef du service régional d'exploitation de Moulins
- M. Christian GAIOTTINO, IDTPE, chef du service régional

d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry

- M. Roland DOLLET, IDTPE, adjoint au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
 - Mme Odile VANNIERE, IDTPE, adjointe pour le domaine des tunnels au chef du service régional d'exploitation et d'ingénierie de Chambéry
 - M. Yves MAJCHRZAK, IPEF, chef du service d'ingénierie routière de Lyon
 - M. Pierre CHODERLOS DE LACLOS, ITPE, chef du pôle ouvrages d'art au service d'ingénierie routière de Lyon
 - M. Gilles CARTOUX, IDTPE, chef du service d'ingénierie routière de Moulins
- Pour ces mêmes chefs de service, le seuil est porté à 1 000 000 \ HT pour les commandes passées sur un marché à bons de commande en l'absence de visa préalable.

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 20 000 euros H.T, à :

Secrétariat Général :

- M. Djilali MEKKAOUI, APE, chef des pôles gestion/management et ressources matérielles
- M. Benjamin BLOND, SACE, chargé de communication

Service patrimoine et entretien :

- M. Steven HALL, IDTPE, chef du pôle entretien routier
- M. Philippe WATTIEZ, ITPE, chef de la mission systèmes d'information
- M. Gérard BIRON, TSC, chef de la cellule ouvrages d'art
- Mme Agnès BAILLEUL, SACE, chef de la cellule gestion du domaine public

Service exploitation et sécurité :

- M. Cédric CHATENOU, ITPE, chef de la mission des politiques d'exploitation
- M. Franck ROBERT, ITPE, chef de projets
- M. Philippe BONANAUD, ITPE, chef de projets
- M. Jean-Louis DESPORTES, TSC, chef de la cellule mission sécurité routière

SREX de Lyon :

- M. Renaud MOREL, ITPE, chef du district de Lyon
- M. Patrick PREVEL, TSC, adjoint au chef du district de Lyon
- M. François BRUN, ITPE, chef du PC de Genas
- M. Olivier SENE, TSP, chef de maintenance au PC de Genas
- M. Fabrice BRIET, ITPE, chef du district de Saint-Étienne
- M. Christian NOULLET, TSE, adjoint au chef du district de Saint-Étienne
- M. Dominique ROZIER, contrôleur divisionnaire, chef du PC de Saint-Étienne
- M. Mathieu PACOCHA, ITPE, chef de district de Valence
- M. Christian QUET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Valence
- Mme Céline MAGNINO, TSP, chef de la cellule gestion de la route

SREX de Moulins :

- Mme Liliane BAY, TSC (chef de subdivision), chef de la cellule gestion de la route
- M. Éric BERNARD, contrôleur principal, chef du PC de Moulins
- M. Yves PEYRARD, contrôleur divisionnaire, chef du district de La Charité-sur-Loire
- M. Patrice RICARDEAU, TSP, adjoint au chef du district de La Charité
- M. Christian MARIN, TSC, chef du district de Moulins
- M. Gilles DELAUMENI, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Moulins
- M. Daniel VALLESI, TSC, chef du district de Mâcon
- M. Jean GALLET, contrôleur divisionnaire, adjoint au chef du district de Mâcon

SREI de Chambéry :

- Mme Colette LONGAS, ITPE, chef du district de Chambéry
- M. André PICCHIOTTINO, contrôleur principal, adjoint au chef du district de Chambéry
- M. Olivier VALOIS, TSC, adjoint au chef du district de Grenoble
- Mme Marie-Ange MARTOIA, TSC, chargée de patrimoine et

responsable du bureau administratif au district de Grenoble

- M. Thierry BATAILLE, SACE, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Philippe DUTILLOY, ITPE, chef du pôle études
- M. Jean-Louis FAVRE, ITPE, chef de projets
- M. David FAVRE, ITPE, chef de projets
- M. Philippe MANSUY, PNTA, chef du district de Grenoble et chef de l'unité PC Grenoble mission Gentiane
- M. Serge PROST, TSC, chef du pôle études

SIR de Lyon :

- Mme Joëlle JUNOD, SACN, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Gilles GARNAUDIER, ITPE, chef du pôle études
- Mme Eléonore ROUSSEAU, ITPE, chef de projets
- M. Samuel CADO, ITPE, chef de projets
- M. Cédric GIRARDY, ITPE, chef de projets
- M. Jean-Pierre BENISTANT, TSC (chef de subdivision), chef de projets
- M. Julien CABUT, ITPE, chef de projets
- M. Olivier ANCELET, ITPE, chef de la cellule bruit

SIR de Moulins :

- M. Philippe CHARBOUILLOT, SACE, chef du pôle administratif et de gestion
- M. Christian ZUCCALLI, TSP, chef du pôle études (antenne de Mâcon)

Délégation de signature est donnée, dans la limite des marchés dont le seuil est inférieur à 4 000 euros H.T à :

- M. Gérard PALLUIS, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite, chef du CEI de Dardilly par intérim
- M. Bernard MARIUTTI, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Jean-Pierre BREZE, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de Pierre-Bénite
- M. Kamel BEKKOUCH, contrôleur, responsable du secteur autoroutier au CEI de la Rocade-Est
- M. Stéphane BONIFACE, CEE, responsable du CEI annexe Machezal
- M. Marc BALDACHINO, OPA HCC2, gestionnaire de flotte au district de Lyon
- M. Bernard GARNIER, OPA HCC1, chef d'atelier au district de Lyon
- M. Serge FIALON, contrôleur, responsable du pôle développement du réseau au CEI de La Varizelle
- M. Georges MAILFERT, contrôleur responsable du pôle Ouvrages d'Art au CEI de La Varizelle
- M. Georges PICHON, contrôleur, responsable du pôle exploitation au CEI de La Varizelle
- M. Ugo DI NICOLA, contrôleur principal, responsable du pôle entretien courant planifié au CEI de La Varizelle
- Mme Myriam JUAN, SA, adjointe administrative du chef de district
- M. Thierry SEIGNOBOS, contrôleur principal, chef du CEI de Montélimar
- M. Daniel DILAS, contrôleur, chef du CEI Roussillon
- M. Gilles DELIMAL, contrôleur divisionnaire, chef du CEI de Valence
- M. Christophe AUDIN, contrôleur, chef du CEI de Toulon-sur-Allier
- M. Jean-Claude VILLATTE, contrôleur, chef du CEI de Varennes
- M. Christophe FALISSARD, contrôleur, chef des CEI d'Auxerre et du Cheminot
- M. Christian MARTIN, contrôleur, chef du CEI de La Charité-sur-Loire
- M. Jean-Michel AUCLAIR, contrôleur, chef du CEI de Clamecy
- Mme Sandrine VANNEREUX, contrôleur principal, chef du CEI de Saint-Pierre-le-Moutier
- M. Jean-Luc BERTOGGIO, contrôleur, chef du CEI de Charnay-les-Mâcon
- M. Alain DUVERNE, contrôleur principal, chef du CEI de Montceau-les-Mines
- M. Jean-Luc GEORGEL, contrôleur, centre de travaux (antenne de Mâcon)
- M. Joël BISCHOFF, contrôleur principal, chef du CEI de Paray le Monial
- M. Henri SCHUMMER, contrôleur principal, chef du CEI de l'A38
- M. Jean CHEVALIER, OPA HCC2, Chef d'atelier de St Marcel
- M. Christian GENOT, OPA HCC1, Adjoint au chef d'atelier de St

Marcel

- M. Gérard CHATELET, OPA HCC2, Chef de l'unité d'exploitation de Cluny-St Marcel
- M. André ALLOIN, OPA HCC2, Adjoint au chef de l'unité d'exploitation de Cluny-St Marcel.
- M. Serge BOUILLIN, OPA HCC1, Adjoint au chef d'unité d'exploitation de Cluny-St Marcel
- M. Bernard PERRIER, contrôleur divisionnaire, chef du CEI Aigueblanche et du CEI annexe Albertville
- Mme Frédérique PLAT, contrôleur principal, coordonnatrice ASP
- M. Daniel MICHALLET, contrôleur, chef du CEI de Comboire
- M. Guillaume LAVENIR, ITPE, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Luc MAILLARD, TSC, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Romain CHAUMONTET, ITPE, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Patrick BERGER, ITPE, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- M. Grégoire DE SAINT ROMAIN, ITPE, chef de projets au service d'ingénierie routière de Moulins
- Mme Sylvie HOVETTE, SACN, chargée des moyens généraux et de l'immobilier à la DIR Centre-Est

Article 5 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Rhône, de l'Allier, de l'Ardèche, de l'Aube, de la Côte d'Or, de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Savoie, du Vaucluse et de l'Yonne.

Lyon, le 18 janvier 2011

Pour le Préfet, par délégation

Le directeur interdépartemental des Routes Centre-Est
signé Denis HIRSCH

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Décision du 14 janvier 2011 portant subdélégation de signature pour compétences administratives générales ainsi que pour ordonnancement secondaire

Vu l'arrêté préfectoral N° 007 /SG du 12 janvier 2011 donnant délégation de signature à M. Pierre AUBERT, directeur départemental de la protection des populations,

D É C I D E

Article 1^{er} : En application de l'article 9 de l'arrêté préfectoral N°007/SG susvisé, en mon absence ou en cas d'empêchement de ma part, subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions pour les compétences administratives générales visées à l'article 2, ainsi que pour l'ordonnancement secondaire tel que précisé à la section II de ce même arrêté préfectoral, à :

- Mme Françoise MORET, directrice départementale adjointe ;
- Mme Nathalie LINARD, secrétaire générale ;
- Mme Sophie JACQUET, chef du service protection de l'alimentation humaine ;
- M Daniel BEUZIT, chef du service protection des consommateurs et veille concurrentielle ;
- M Bertrand TOULOUSE, chef du service santé et protection animales, végétales et environnement et chef du pôle santé et protection animales ;
- Melle Anne-Elise TACONET, adjointe au chef du service santé et protection animales, végétales et environnement ;
- M Philippe HUGUENIN, chef du pôle environnement du service santé et protection animales, végétales et environnement ;
- Mme Brigitte BIASINO, adjointe au chef du pôle santé et protection animales.

Article 2 : En application de l'article 9 de l'arrêté préfectoral N°007/SG susvisé, en mon absence ou en cas d'empêchement de ma part, subdélégation de signature est donnée pour les compétences administratives générales visées à l'article 1er, ainsi que pour l'ordonnancement secondaire tel que précisé à la section II de ce même arrêté préfectoral à M. Fabrice CHEVALIER, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire mis à disposition de la DDPP de la Côte d'or par la DRAAF de Bourgogne, responsable de la cellule tuberculose au sein du service santé et protection animales, végétales et environnement de la DDPP, pour tout aspect concernant la gestion du dossier de la tuberculose bovine en Côte d'or.

Article 3 : Ampliation de cette décision est transmise à madame la préfète de la Côte d'or et à madame la directrice régionale des finances publiques le trésorier payeur général de la Côte d'or.

Le Directeur départemental de la protection des populations
signé Dr Pierre Aubert

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DU CENTRE EST DIJON

MAISON D'ARRET DE DIJON

Décision n° 41 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature - Mme Cécile KROMPHOLTZ épouse PEYRAT

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 décembre 2008 nommant Monsieur Jean-Philippe CHAMPION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Monsieur Jean-Philippe CHAMPION, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON

D E C I D E :

Délégation permanente de signature est donnée à Mme Cécile KROMPHOLTZ épouse PEYRAT, Directrice Adjointe à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins :

- de présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;
- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- de transmettre copie des décisions de la commission de discipline au directeur interrégional des services pénitentiaires de Centre-Est DIJON, au juge de l'application des peines et au magistrat saisi du dossier de la procédure sous le contrôle duquel est placée la personne détenue ;
- de faire rapport à la commission de l'application des peines du prononcé des sanctions de cellule disciplinaire ou de confinement en cellule individuelle ordinaire dont la durée excède sept jours ;
- d'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- de révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;

Le chef d'établissement,
Jean-Philippe CHAMPION

**Décision N° 42 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature
- M. Eric VINCENT**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 décembre 2008 nommant Monsieur Jean-Philippe CHAMPION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Monsieur Jean-Philippe CHAMPION, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Eric VINCENT, Capitaine Pénitentiaire, Chef de Détention à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins :

- de présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;
- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- de transmettre copie des décisions de la commission de discipline au directeur interrégional des services pénitentiaires de Centre-Est DIJON, au juge de l'application des peines et au magistrat saisi du dossier de la procédure sous le contrôle duquel est placée la personne détenue ;
- de faire rapport à la commission de l'application des peines du prononcé des sanctions de cellule disciplinaire ou de confinement en cellule individuelle ordinaire dont la durée excède sept jours ;
- d'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- de révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;

Le chef d'établissement,
Jean-Philippe CHAMPION

**Décision n° 48 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature
- M. Jean-Louis MILLET**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 décembre 2008 nommant Monsieur Jean-Philippe CHAMPION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Monsieur Jean-Philippe CHAMPION, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à M. Jean-Louis MILLET, Major à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle

d'une personne détenue ;

Le chef d'établissement,
Jean-Philippe CHAMPION

**Décision n° 49 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature
- M. Didier PETITJEAN**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 décembre 2008 nommant Monsieur Jean-Philippe CHAMPION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Monsieur Jean-Philippe CHAMPION, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Didier PETITJEAN, Major à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;

Le chef d'établissement,
Jean-Philippe CHAMPION

**Décision n° 50 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature
- M. Philippe MIOT**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 décembre 2008 nommant Monsieur Jean-Philippe CHAMPION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Monsieur Jean-Philippe CHAMPION, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Philippe MIOT, Major à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;

Le chef d'établissement,
Jean-Philippe CHAMPION

**Décision n° 51 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature
- M. Frédéric CHARBONNIER**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 décembre 2008 nommant Monsieur Jean-Philippe CHAMPION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Monsieur Jean-Philippe CHAMPION, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Frédéric CHARBONNIER, Major à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins :

- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
 - de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;

Le chef d'établissement,
 Jean-Philippe CHAMPION

**Décision n° 52 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature
 - M. Frédéric GRANDCOLAS**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;
 Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
 Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
 Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 décembre 2008 nommant Monsieur Jean-Philippe CHAMPION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Monsieur Jean-Philippe CHAMPION, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Frédéric GRANDCOLAS, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.

Le chef d'établissement,
 Jean-Philippe CHAMPION

**Décision N° 53 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature
 - M. Fabien SARTELET**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;
 Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
 Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
 Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 décembre 2008 nommant Monsieur Jean-Philippe CHAMPION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Monsieur Jean-Philippe CHAMPION, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Fabien SARTELET, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.

Le chef d'établissement,
 Jean-Philippe CHAMPION

**Décision n° 54 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature
 - M. Philippe CHEVALLIER**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;
 Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
 Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
 Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 décembre 2008 nommant Monsieur Jean-Philippe CHAMPION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Monsieur Jean-Philippe CHAMPION, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Philippe CHEVALLIER, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux

fins de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.

Le chef d'établissement,
 Jean-Philippe CHAMPION

**Décision n° 55 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature
 - Mme Isabelle COURAGEOT**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;
 Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
 Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
 Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 décembre 2008 nommant Monsieur Jean-Philippe CHAMPION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Monsieur Jean-Philippe CHAMPION, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Isabelle COURAGEOT, Première surveillante à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.

Le chef d'établissement,
 Jean-Philippe CHAMPION

**Décision n° 56 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature
 - M. David AUGÉY**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;
 Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
 Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
 Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 décembre 2008 nommant Monsieur Jean-Philippe CHAMPION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Monsieur Jean-Philippe CHAMPION, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur David AUGÉY, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.

Le chef d'établissement,
 Jean-Philippe CHAMPION

**Décision n° 57 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature
 - M. Philippe BUISSON**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;
 Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;
 Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;
 Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 décembre 2008 nommant Monsieur Jean-Philippe CHAMPION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Monsieur Jean-Philippe CHAMPION, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Philippe BUISSON, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.

Le chef d'établissement,
Jean-Philippe CHAMPION

**Décision n° 58 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature
- M. Nicolas GAULT**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 décembre 2008 nommant Monsieur Jean-Philippe CHAMPION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Monsieur Jean-Philippe CHAMPION, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Nicolas GAULT, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.

Le chef d'établissement,
Jean-Philippe CHAMPION

**Décision n° 63 du 17 janvier 2011 portant délégation de signature
- M. Christian CHEREAU**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 et R. 57-7-18 ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 15 décembre 2008 nommant Monsieur Jean-Philippe CHAMPION en qualité de chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON.

Monsieur Jean-Philippe CHAMPION, chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de DIJON

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Christian CHEREAU, Premier surveillant à la Maison d'Arrêt de DIJON, aux fins de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.

Le chef d'établissement,
Jean-Philippe CHAMPION

HOSPICES CIVILS DE BEAUNE

Décision n° 4:2011 du 20 janvier 2011 portant délégation de signature

Vu les articles D 6143-33, D 6143-34 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique, permettant au directeur d'un établissement public de santé de déléguer sa signature, et définissant les conditions de cette délégation,

Vu la convention de direction commune entre l'Hôpital d'Arnay le Duc et les Hospices Civils de Beaune,

Monsieur Antoine JACQUET, Directeur des Hospices Civils de Beaune,

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Julien BILHAUT, Directeur Adjoint aux Hospices Civils de Beaune, est chargé de la direction de l'Hôpital d'Arnay le Duc à compter du 1^{er} janvier 2011.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à Monsieur Julien BILHAUT pour prendre toute décision concernant la gestion de l'Hôpital d'Arnay le Duc et signer tout document relatif à cette gestion, dans le respect

des dispositions légales et réglementaires, et de l'EPRD approuvé.

ARTICLE 3 : En cas d'absence de Monsieur Julien BILHAUT, délégation est donnée à Madame Nathalie BERTHON, Attachée d'Administration Hospitalière à l'Hôpital d'Arnay le Duc, pour signer les documents mentionnés à l'article 2.

Fait à Beaune, le 20 Janvier 2011

Signé par le Directeur,
Président du Directoire,
Signé Antoine JACQUET

R.A.A. 2011 déjà parus

N° 1 Spécial

du 3 janvier 2011

N° 3 Spécial

du 12 janvier 2011

N° 2 Spécial

du 10 janvier 2011

L'intégralité des documents de ce recueil est disponible auprès des services visés en en-tête

Le Directeur de la Publication :
Madame la Préfète de la région Bourgogne
Préfète du département de la Côte d'Or
Dépôt légal 1er trimestre 2011 - Atelier PAO/REPROGRAPHIE